

## FICHE SIGNALÉTIQUE

### Section 1: IDENTIFICATION

#### 1.1 IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

**Nom du Produit:** SimpleFix® Pre-Mixed Adhesive & Grout  
**Code du Produit:** Non Disponible

#### 1.2 UTILISATION RECOMMANDÉE DU PRODUIT CHIMIQUE ET RESTRICTIONS

**Utilisation:** Adhésif

#### 1.3 DÉTAILS DU FOURNISSEUR DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE

**Nom/Adresse:** Custom Building Products  
Five Concourse Parkway, Suite 1900  
Atlanta, GA 30328

**Numéro de Téléphone:** 1-(800)-272-8786

#### 1.4 NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

**Numéro de Téléphone d'urgence:** INFOTRAC 1-800-535-5053 (Etats-Unis et Canada)  
INTERNATIONAL + 1-352-323-3500

### Section 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 CLASSEMENT DU PRODUIT CHIMIQUE CONFORMEMENT AU PARAGRAPHE (d) DE LA NORME 29 CFR 1910.1200 (OSHA HAZCOM 2012)

<b>Cancérogénicité</b>	<b>Catégorie 1A</b>
<b>Irritation des yeux</b>	<b>Catégorie 2A</b>
<b>Toxicité ciblée sur un organe particulier – Exposition Répétée</b>	<b>Catégorie 1</b>

#### 2.2 ELEMENTS D'ETIQUETAGE CONFORMEMENT A LA NORME OSHA HAZCOM2012

**2.2a MOT INDICATEUR:**  
DANGER!

**2.2b MENTION DE DANGER**  
Peut provoquer le cancer par inhalation de la poussière  
Provoque une sévère irritation des yeux  
Peut provoquer des lésions aux organes suite à une exposition prolongée et répétée

**2.2c PICTOGRAMMES DE RISQUE**



## FICHE SIGNALÉTIQUE

### 2.2d AVERTISSEMENTS

<b>i. PREVENTION</b>	Se laver les mains minutieusement après manipulation. Ne pas respirer les poussières/fumées/vapeurs. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Utiliser seulement à l'extérieur ou dans une zone bien aérée. Se procurer les instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants imperméables/vêtements de protection/protection des yeux.
<b>ii. INTERVENTION</b>	En cas de contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation de la peau: Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Si dans les yeux: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si elle est présente et facile à faire. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin/attention. En cas d'inhalation: Transporter la personne à l'air frais et confortable pour respirer. En cas de symptômes respiratoires: appeler un centre poison/médecin. En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison/un médecin. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. En cas d'exposition au suspectée: consulter un médecin/attention.
<b>iii. ENTREPOSAGE</b>	Entreposer dans un espace bien ventilé. Garder le contenant bien fermé.
<b>iv. ELIMINATION</b>	Détruire le contenu ou le contenant selon toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales

### 2.3 INFORMATION SUPPLEMENTAIRES

#### 2.3a AUTRES DANGERS NON-CLASSÉS

Non Applicable

#### 2.3b TOXICITE AIGUË INCONNUE

11% du mélange est constitué d'ingrédient(s) à toxicité aiguë inconnue.

## Section 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGREDIENTS

### 3.1 MELANGES

Nom d'Ingrédient	Numéro de CAS	% en poids
Silice Cristalline, Quartz	14808-60-7	40 – 70%*
L'éthylène Glycol	107-21-1	0.5 – 1.5%*
Éther de Diéthylèneglycol Monobutyle	112-34-5	0.5 – 1.5%*

\*Signifie que le composant va tomber dans une des plages spécifiées en raison de la variabilité de lot à lot.

## Section 4: MESURES DE PREMIERS SOINS

### 4.1 DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SOINS

## FICHE SIGNALÉTIQUE

VOIES D'EXPOSITION	DESCRIPTION
<b>Yeux:</b>	En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact si l'opération est aisée. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Peau:</b>	En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Retirer les vêtements/souliers contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Inhalation:</b>	Si la respiration est difficile, transporter la victime à l'extérieur à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter immédiatement un médecin en cas de malaise.
<b>Ingestion:</b>	En cas d'ingestion, NE PAS provoquer le vomissement à moins que ceci ait été demandé par du personnel médical. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Consulter un médecin ou un avis médical.

### 4.2 LES PRINCIPAUX SYMPTÔMES/EFFETS, AIGUS ET DIFFERES

VOIES D'EXPOSITION	DESCRIPTION
<b>Yeux:</b>	Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, des clignements excessifs des paupières et des productions de larmes avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
<b>Peau:</b>	Peut provoquer irritation de la peau. La manipulation peut provoquer un assèchement de la peau, un inconfort et une irritation. Peut provoquer une sensibilisation par contact avec la peau.
<b>Inhalation:</b>	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Provoque des lésions aux organes par inhalation prolongée ou répétée de la poussière. Ce produit contient de la silice cristalline. L'inhalation prolongée et répétée de la portion respirable de la silice cristalline de ce produit peut provoquer la silicose, une sérieuse maladie pulmonaire invalidante et mortelle.
<b>Ingestion:</b>	Peut être nocif si avaler. L'ingestion peut causer malaise et / ou détresse, nausée ou vomissement.

### 4.3 INDICATION DE SOINS MEDICAUX IMMEDIATS ET DE TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES

- Remarque pour le médecin :** Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement.
- Traitements spécifiques :** En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

## Section 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

---

## FICHE SIGNALÉTIQUE

### 5.1 INFLAMMABILITE

Inflammabilité: Non Inflammable/Non Combustible selon les critères SIMDUT/OSHA HAZCOM2012

### 5.2 AGENTS D'EXTINCTION

**5.2a. Agents d'extinction appropriés:**

Traiter pour les matériaux environnants.

**5.2b. Agents d'extinction non appropriés:**

Non Disponible

### 5.3 DANGERS SPÉCIAUX RESULTANT DU PRODUIT CHIMIQUE

**5.3a. Produits de combustion:**

Peut inclure, sans s'y limiter: oxydes de carbone

**5.3b. Données sur les risques d'explosion:**

**i. Sensibilité au choc mécanique:**

Non Disponible

**ii. Sensibilité aux décharges statiques:**

Non Disponible

### 5.4 ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION SPÉCIAUX ET PRÉCAUTIONS POUR LES POMPIERS ET LE PERSONNEL CONTRE LES INCENDIES

Demeurer avec le vent dans le dos. Porter un équipement de protection complète incluant la protection respiratoire (SCBA).

---

## Section 6: MESURES CONTRE LES DEVERSEMENTS ACCIDENTELS

---

### 6.1 PRECAUTIONS PERSONNELLES, EQUIPEMENTS DE PROTECTION ET PROCEDURES D'URGENCE

Porter les vêtements de protection recommandés dans la Section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

### 6.2 METHODES ET MATERIAUX POUR LE CONFINEMENT ET LE NETTOYAGE

**Méthodes de confinement:** Ramasser tout produit utilisable. Ramasser les plus gros morceaux et ensuite les disposer dans un conteneur approprié. Ne pas déverser dans les égouts ou laisser s'écouler dans les cours d'eau. Porter un équipement de protection individuel approprié.

**Méthodes de nettoyage:** Ramasser et placer dans un récipient d'élimination. Assurer une ventilation.

---

## Section 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

---

### 7.1 PRECAUTIONS POUR LA MANIPULATION SÉCURITAIRE

## FICHE SIGNALÉTIQUE

- Manipulation:** Utiliser dans des endroits bien ventilés. Porter des gants imperméables aux produits chimiques et des lunettes de protection. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques sauf si recommandé par le fabricant. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter tout contact avec la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières/fumées/vapeurs. Ne pas avaler.
- Conseils généraux d'hygiène:** Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle et porter la protection individuelle recommandée. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Se laver les mains avant de manger, boire et fumer.

### 7.2 CONDITIONS POUR ENTREPOSAGE SÉCURITAIRE, INCLUANT TOUTE INCOMPATIBILITE

- Entreposage:** Conserver hors de la portée des enfants. Garder le conteneur bien fermé. Entreposer à température ambiante et garder les conteneurs fermés lorsque le produit n'est pas utilisé. Garder au sec jusqu'à l'utilisation.

## Section 8: CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVUELLE

### 8.1 PARAMETRES DE CONTROLE

#### Directives d'exposition:

Limites d'exposition au travail		
Ingrédient	OSHA-PEL	ACGIH-TLV
Silice Cristalline, Quartz	0.1 mg/m <sup>3</sup>	0.025 mg/m <sup>3</sup> (Resp.)
L'éthylène Glycol	50 ppm	50 ppm
Éther de Diéthylèneglycol Monobutyle	Non Disponible	Non Disponible

### 8.2 CONTRÔLES D'EXPOSITION

- Contrôles d'ingénierie:** Utiliser une ventilation / aération adéquate pour maintenir l'exposition (poussières en suspension, fumée, vapeur, etc.) en dessous des limites permises.

### 8.3 MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.3a. Equipement de protection individuelle:

- i. **Protection des yeux et du visage:** Porter des lunettes de protection contre les poussières et les éclaboussures (correctement ajustées), ainsi qu'une protection faciale (écran facial)
- ii. **Protection de la peau:**
  1. **Protection des mains:** Porter des gants imperméables, comme nitrile.
  2. **Protection du corps:** Porter des vêtements de protection appropriés
- iii. **Protection des voies respiratoires:** Un NIOSH approuvé respirateur ou le visage de filtrage pièce, comme N95, est recommandé dans les zones mal ventilées ou lorsque les limites d'exposition admissibles peut être dépassée. Les respirateurs doivent être choisis et

## FICHE SIGNALÉTIQUE

utilisés selon les directives d'un professionnel de la santé et de la sécurité formé en la matière, conformément aux exigences de la norme OSHA (29 CFS 1910.134) en matière de respirateurs et de la norme ANSI (Z88.2) en matière de protection respiratoire.

- iv. **Mesures générales de santé et de sécurité:** A manipuler selon les pratiques de santé et d'hygiène industrielles établies.

### Section 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Apparence (état physique, couleur etc.)</b>	Pâte poncée(Blanc ou Albâtre)
<b>Odeur</b>	Caractéristique
<b>Seuil d'odeur</b>	Non Disponible
<b>pH</b>	8.80 – 9.50
<b>Point de fusion / Point de congélation</b>	Non Disponible
<b>Point initial d'ébullition et limite d'ébullition</b>	Non Disponible
<b>Point d'éclair</b>	>212°F(>100°C)
<b>Taux d'évaporation (Eau=1):</b>	Non Disponible
<b>Inflammabilité:</b>	Non inflammable/Non combustible
<b>Limite supérieure d'inflammabilité/d'explosion</b>	Non Disponible
<b>Limite inférieure d'inflammabilité/d'explosion</b>	Non Disponible
<b>Pression de vapeur</b>	Non Disponible
<b>Densité de vapeur</b>	Non Disponible
<b>Densité relative / gravité spécifique</b>	1.60 – 1.90 g/mL
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	Non Disponible
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	Non Disponible
<b>Température d'inflammation spontanée:</b>	Non Disponible
<b>Température de décomposition:</b>	Non Disponible
<b>Viscosité (cps):</b>	Non Disponible
<b>COV</b>	<65 g/L (0% CARB COV)

### Section 10: STABILITE AND REACTIVITE

#### 10.1. REACTIVITE

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.2. STABILITE CHIMIQUE

Stable dans les conditions normales d'entreposage. Conserver au sec.

#### 10.3. POSSIBILITE DE REACTIONS DANGEREUSES

Aucune réaction dangereuse dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.4. CONDITIONS A EVITER

Chaleur. Matériaux incompatibles.

#### 10.5. MATERIAUX INCOMPATIBLES

Acides forts et Oxydants forts.

#### 10.6. PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX

La décomposition peut produire des oxydes de carbone et du sulfure d'hydrogène.

## FICHE SIGNALÉTIQUE

### Section 11: INFORMATION TOXICOLOGIQUE

#### 11.1. VOIES D'EXPOSITION PROBABLES:

Contact avec la peau, absorption par la peau, contact avec les yeux, inhalation et ingestion

#### 11.2. SYMPTOMES LIES AUX CARACTERISTIQUES PHYSIQUES/CHIMIQUES/TOXICOLOGIQUES

**Yeux:** Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, des clignements excessifs des paupières et des productions de larmes avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.

**Peau:** Peut provoquer irritation de la peau. La manipulation peut provoquer un assèchement de la peau, un inconfort et une irritation. Peut provoquer une sensibilisation par contact avec la peau.

**Inhalation:** Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Provoque des lésions aux organes par inhalation prolongée ou répétée de la poussière. Ce produit contient de la silice cristalline. L'inhalation prolongée et répétée de la portion respirable de la silice cristalline de ce produit peut provoquer la silicose, une sérieuse maladie pulmonaire invalidante et mortelle.

**Ingestion:** Peut être nocif si avaler. L'ingestion peut causer malaise et / ou détresse, nausée ou vomissement.

Toxicité Aiguë (ATE <sub>mix</sub> = 9,977 mg/kg)		
Ingrédient	CL50	DL50
Silice Cristalline, Quartz	Non Disponible	Orale: >10,000 mg/kg, rat
L'éthylène Glycol	Inhalation: >2.5 mg/L, rat	Orale: 4,700 mg/kg, rat
Éther de Diéthyléneglycol Monobutyle	Non Disponible	Orale: 2,410 mg/kg, rat

Cancérogénicité	
Ingrédients	Produits chimiques inscrits comme agents cancérogènes ou potentiellement cancérogènes (NTP,IARC,OSHA,ACGIH,CP65)
Silice Cristalline, Quartz	N-A2, I-1, O-1, ACGIH-A2, CP65
L'éthylène Glycol	ACGIH-A4
Éther de Diéthyléneglycol Monobutyle	Non Listé

#### 11.3. EFFETS DIFFERES ET EFFETS IMMEDIATS ET CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION A COURT ET A LONG TERME

A COURT TERME	
<b>Corrosion/Irritation cutanée:</b>	Peut provoquer une irritation de la peau
<b>Domage/Irritation grave oculaire:</b>	Provoque une sévère irritation des yeux
<b>Sensibilisation des voies respiratoires:</b>	Non Classés
<b>Sensibilisation de la peau:</b>	Non Classés
<b>Exposition unique - STOT:</b>	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires
<b>Danger d'aspiration:</b>	Non Classés
A LONG TERME	

## FICHE SIGNALÉTIQUE

<b>Cancérogénicité:</b>	Peut provoquer le cancer par inhalation de poussière
<b>Mutagénicité des cellules germinales:</b>	Non Classés
<b>Toxicité pour la reproduction:</b>	Non Classés
<b>Exposition Répétée –STOT:</b>	Peut provoquer des lésions aux organes suite à une exposition prolongée et répétée
<b>Effets Antagonistes/Synergiques</b>	Non Classés

### Section 12: INFORMATION ECOLOGIQUE

#### 12.1. ECOTOXICITE

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ou dans les cours d'eau.

Ecotoxicité		
Ingrédient	EC50/NOEC-48 Heures	LC50/NOEC-96 Heures
Silice Cristalline, Quartz	Non Disponible	Non Disponible
L'éthylène Glycol	Non Disponible	18,500 mg/L, Oncorhynchus mykiss
Éther de Diéthylèneglycol Monobutyle	Non Disponible	Non Disponible

#### 12.2. PERSISTANCE ET DEGRABILITE

Non Disponible

#### 12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Non Disponible.

#### 12.4. MOBILITE DANS LE SOL

Non Disponible

#### 12.5. AUTRES EFFETS NEFASTES

Non Disponible

### Section 13: ELIMINATION

#### 13.1. METHODE POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS

Eliminer produit et contenant dans le respect de toutes les réglementations locales, régionales, provinciales et fédérales

#### 13.2. AUTRES METHODES D'ELIMINATION RECOMMANDEES

Non Disponible

### Section 14: INFORMATION CONCERNANT LE TRANSPORT

DOT (Etats-Unis)	TMD (CANADA)	IATA
<b>NUMERO ONU:</b>	<b>NUMERO ONU:</b>	<b>NUMERO ONU:</b>
Non Réglementé	Non Réglementé	Non Réglementé
<b>DESIGNATION OFFICIELLE ONU DE TRANSPORT:</b>	<b>DESIGNATION OFFICIELLE ONU DE TRANSPORT:</b>	<b>DESIGNATION OFFICIELLE ONU DE TRANSPORT:</b>

## FICHE SIGNALÉTIQUE

Non Réglementé	Non Réglementé	Non Réglementé
<b>CLASSE DE RISQUE POUR LE TRANSPORT (ES):</b>	<b>CLASSE DE RISQUE DE TRANSPORT (ES)</b>	<b>CLASSE DE RISQUE DE TRANSPORT (ES)</b>
Non Réglementé	Non Réglementé	Non Réglementé
<b>GROUP D'EMBALLAGE (S'IL Y A):</b>	<b>GROUPE D'EMBALLAGE (S'IL Y A):</b>	<b>GROUPE D'EMBALLAGE (S'IL Y A):</b>
Non Réglementé	Non Réglementé	Non Réglementé

**En résumé: Produit non réglementé selon DOT/TMD et autres règlements de transport.**

### 14.1. RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Non Disponible

### 14.2. TRANSPORT EN VRAC CONFORMEMENT A L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET DU CODE IBC

Non Disponible

### 14.3. PRECAUTIONS SPECIALES POUR L'UTILISATEUR

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

## Section 15: INFORMATION REGLEMENTAIRE

### 15.1. REGLEMENTATION CONCERNANT LA SECURITE, LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT / MESURES LEGISLATIVES SPECIFIQUES POUR LE PRODUIT CHIMIQUE

**Canada:** Ce produit a été classé conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits dangereux et la fiche signalétique comprend toutes les informations requises du Règlement sur les produits dangereux.

**Etats-Unis:** Fiche signalétique préparée conformément à la norme sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (CFR29 1910.1200) HazCom 2012

### 15.2. INFORMATION FEDERALE POUR ETATS-UNIS:

INGREDIENTS	SARA TITRE III			
	SECTION 302 (EHS) TPQ (LBS)	SECTION 304 EHS RQ (LBS)	CERCLA RQ (LBS)	SECTION 313 (TRI)
Silice Cristalline, Quartz	Non Listé	Non Listé	Non Listé	Non Listé
L'éthylène Glycol	Non Listé	Non Listé	5000	Listé
Éther de Diéthylèneglycol Monobutyle	Non Listé	Non Listé	Non Listé	Non Listé

### 15.3. LOIES DU DROIT DE SAVOIR POUR LES ETATS-UNIS

<b>Proposition 65 de la Californie:</b>	 <b>AVERTISSEMENT:</b> Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris silice cristalline, identifiées par l'Etat de Californie comme pouvant causer le cancer, et l'éthylène glycol, reconnu(s) par l'Etat de Californie comme pouvant causer des malformations congénitales ou autres troubles de l'appareil reproducteur. Pour de plus amples informations, prière de consulter <a href="http://www.P65Warnings.ca.gov">www.P65Warnings.ca.gov</a>
<b>Listes du "Droit de Savoir" pour</b>	

## FICHE SIGNALÉTIQUE

autres états des Etats-Unis:	
<b>New Jersey:</b>	Silice, Quartz: <b>CAS#14808-60-7</b> Carbonate de Calcium: <b>CAS#1317-65-3</b> L'éthylène Glycol: <b>CAS#107-21-1</b> Éther de Diéthylèneglycol Monobutyle: <b>CAS#112-34-5</b> Dioxyde de Titane: <b>CAS#13463-67-7</b>
<b>Pennsylvanie:</b>	Silice, Quartz: <b>CAS#14808-60-7</b> Carbonate de Calcium: <b>CAS#1317-65-3</b> L'éthylène Glycol: <b>CAS#107-21-1</b> Éther de Diéthylèneglycol Monobutyle: <b>CAS#112-34-5</b> Dioxyde de Titane: <b>CAS#13463-67-7</b>
<b>Massachusetts:</b>	Silice, Quartz: <b>CAS#14808-60-7</b> Carbonate de Calcium: <b>CAS#1317-65-3</b> L'éthylène Glycol: <b>CAS#107-21-1</b> Éther de Diéthylèneglycol Monobutyle: <b>CAS#112-34-5</b> Dioxyde de Titane: <b>CAS#13463-67-7</b>
<b>Minnesota:</b>	Silice, Quartz: <b>CAS#14808-60-7</b> Carbonate de Calcium: <b>CAS#1317-65-3</b> L'éthylène Glycol: <b>CAS#107-21-1</b> Éther de Diéthylèneglycol Monobutyle: <b>CAS#112-34-5</b> Dioxyde de Titane: <b>CAS#13463-67-7</b>
<b>Floride:</b>	Non Disponible
<b>Michigan:</b>	Non Disponible

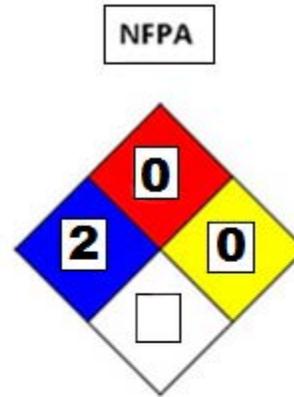
### 15.4. INVENTAIRES MONDIAUX

Ingrédient	Etats-Unis TSCA	Canada LIS/LES
Silice Cristalline, Quartz	Oui	LIS
L'éthylène Glycol	Oui	LIS
Éther de Diéthylèneglycol Monobutyle	Oui	LIS

# FICHE SIGNALÉTIQUE

## 15.5. CLASSEMENT NFPA ET HMIS:

<p><b>DANGER POUR LA SANTÉ</b></p> <p><b>4 EXTRÊME:</b> très toxique, peut être mortel en cas d'ingestion ou à court terme</p> <p><b>3 GRAVE:</b> à usage, un effort ou un port prolongé complet et un appareil de respiration doivent être portés</p> <p><b>2 MODÉRÉ:</b> un appareil de respiration et un masque facial doivent être portés</p> <p><b>1 FAIBLE:</b> un appareil de respiration peut être porté</p> <p><b>0 MINIME:</b> aucune précaution nécessaire</p>	<p><b>DANGER D'INFLAMMABILITÉ</b></p> <p><b>4 EXTRÊME:</b> gaz ou liquides extrêmement inflammables. Point d'éclair en dessous de 22°F (2,2°C)</p> <p><b>3 GRAVE:</b> extrêmement inflammable. Point d'éclair &lt; 77°F à 100°F (22,2 à 37,8°C)</p> <p><b>2 MODÉRÉ:</b> combustible. Nécessite une précaution modérée pour s'enflammer. Point d'éclair en dessous de 200°F (93,3°C)</p> <p><b>1 FAIBLE:</b> peu combustible. Nécessite une forte chaleur ou une étincelle</p> <p><b>0 MINIME:</b> ne brûle pas dans des conditions normales</p>
<p><b>RISQUE SPÉCIFIQUE</b></p> <p>Oxydant</p> <p>Acide</p> <p>Alcalin</p> <p>Corrosif</p> <p>Ne pas utiliser d'eau</p> <p>Radiation</p>	<p><b>RISQUE D'INSTABILITÉ</b></p> <p><b>4 EXTRÊME:</b> explosif à température ambiante</p> <p><b>3 GRAVE:</b> peut exploser si choqué ou chauffé sans confinement ou en mélange avec d'autres</p> <p><b>2 MODÉRÉ:</b> instable. Peut réagir avec l'eau</p> <p><b>1 FAIBLE:</b> peut réagir à chaud ou mélangé avec d'autres</p> <p><b>0 MINIME:</b> remarquablement stable. Ne réagit pas avec l'eau</p>



**HMIS**

<b>2 SANTÉ</b>	<b>INDICE DE L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION</b>	
<b>0 INFLAMMABILITÉ</b>	<b>A</b> 	<b>G</b> 
<b>0 RÉACTIVITÉ</b>	<b>B</b> 	<b>H</b> 
<b>B PROTECTION INDIVIDUELLE</b>	<b>C</b> 	<b>I</b> 
	<b>D</b> 	<b>J</b> 
	<b>E</b> 	<b>K</b> 
	<b>F</b> 	<b>X</b> 
		<b>★</b>

★ Demandez à votre superviseur pour obtenir des instructions particulières de manipulation

## 15.6. AGENCE DE SOURCE DES CLASSEMENTS CANCÉROGENES:

<b>CP65</b>	Proposition 65 de la Californie
<b>OSHA (O)</b>	Occupational Safety and Health Administration (OSHA – Direction Générale de la Sécurité et de la Santé du Travail)
<b>ACGIH (G)</b>	<p>American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>A1 – Agent cancérigène pour les humains – Confirmé</li> <li>A2 – Agent cancérigène pour les humains - Soupçonné</li> <li>A3 – Agent cancérigène pour les animaux</li> <li>A4 – Ne peut pas être classé comme cancérigène pour les humains</li> <li>A5 – N'est pas soupçonné comme cancérigène pour les humains</li> </ul>

## FICHE SIGNALÉTIQUE

<b>CIRC (I)</b>	Centre International de Recherche sur le Cancer <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 – L'agent (mélange) est cancérogène pour les humains</li> <li>• 2A – L'agent (mélange) est probablement cancérogène pour les humains: il existe peu de preuves de cancérogénicité chez l'humain et suffisamment de preuves de cancérogénicité chez les animaux de laboratoire.</li> <li>• 2B – L'agent (mélange) est probablement cancérogène pour les humains; il existe peu de preuves de cancérogénicité chez l'humain en l'absence de preuves suffisantes de cancérogénicité chez les animaux de laboratoire.</li> <li>• 3 – L'agent (mélange, circonstance d'exposition) ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'humain</li> <li>• 4 – L'agent (mélange, circonstance d'exposition) n'est probablement pas cancérogène pour l'humain.</li> </ul>
<b>NTP (N)</b>	National Toxicology Program (Programme national de toxicologie) <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 – Connus pour être cancérogène</li> <li>• 2 – Raisonnablement anticipé d'être cancérogène</li> </ul>

### Section 16: RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES

**Date de Préparation:** 22 Mars 2017

**Version:** 1.1

**Date de Révision:** 13 Septembre 2017

**Clause de non-responsabilité :** Nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente fiche signalétique sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.

**Préparé par:** Custom Building Products  
 Téléphone: (562)-968-2980  
[www.custombuildingproducts.com](http://www.custombuildingproducts.com)

## Fin de la Fiche Signalétique